



CONDITIONS GENERALES DE SERVICE – TIF. PETS FOREVER

1- Présentation

« Tif. Pets Forever » est une micro-entreprise, créée par Tiffany Arenas-Liotard, qui propose à ses clients un service de garde à domicile pour des visites journalières (le nombre étant défini à la signature du contrat) pour les chiens, chats, chevaux et autres équidés, NAC, oiseaux et animaux de la ferme ou bien des visites prolongées (à la journée, la semaine et au mois). Nous proposons aussi un service de médication et de soins à votre domicile ainsi qu'un service de transports. Pour finir nous assurons un service d'entretien de vos aquariums ou de vos bassins.

Les gardes sont constituées de visites d'une durée de 30 minutes à 2 heures, selon le choix du client. Des promenades de chien de 30 minutes à 2 heures sont également proposées.

Un service « à la carte » est possible pour les clients qui ont des souhaits de garde particuliers.

Ces services sont disponibles toute l'année du lundi au dimanche y compris les jours fériés SAUF LES SOIRS DU 24/12 ET DU 31/12. Nous nous tenons à votre disposition par téléphone ou par mail, Du lundi au vendredi de 9h à 19h* et le samedi de 9h à 13h* (*En dehors des heures d'ouverture, contact par mail ou via les formulaires du site internet).

Zone d'intervention définie : Saint Remy les Chevreuse et 30 km aux alentours.

Siret N° 879 478 287 00011

Nota : Le certificat de capacité est un document que toute personne, exerçant l'activité de garde d'animaux domestiques à titre commercial, doit détenir. (Art. 276-3 du Code rural)

NOUS AVONS TOUS LES DIPLOMES REQUIS POUR TRAVAILLER DANS CE SECTEUR D'ACTIVITE ET NOUS SOMMES DECLARES AFIN DE GARANTIR LA SECURITE ET L'EFFICACITE DU TRAVAIL.

DIPLOMES :

a) EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES

Différentes gardes chiens, chats, Nacs, chevaux, poules...et entretien aquarium pendant les vacances

Nature de chien : éducation et comportement 2017

Aide vétérinaire : Centre Hospitalier Vétérinaire de Frégis 2017

Aide vétérinaire : Dispensaire de la SPA 2015

Aide vétérinaire : Ecole Vétérinaire de Maison Alfort 2014 – 2015

Aide vétérinaire : Clinique Vétérinaire Docteur Jean-François BARDET 2014

Travail hebdomadaire à la SPA Refuge Gennevilliers (2009,2010,2011,2012)

TIF. PETS FOREVER - SERVICE ANIMALIERS

Contact : 06.45.60.70.02 – Site : <http://tifpetsforever.com/> - e-mail : tif.petsforever@gmail.com

N° de SIRET : 879 478 287 00011 – Code APE : 9609Z



CONDITIONS GENERALES DE SERVICE – TIF. PETS FOREVER

B) 2014 - 2019 INSTITUT DE FORMATION EN SOINS ANIMALIERS (IFSA)

- Diplôme d'Auxiliaire de santé animale,
- Diplôme Education/comportement chien,
- Diplôme Eleveur canin/Félin,
- Diplôme de Pet Sitter,
- Diplôme Toilettier

C) 2019 - SECOURS CANIN ET FÉLIN

D) 2019 - FORMATION ET DIPLÔME TAV (TRANSPORT D'ANIMAUX VIVANTS)

Formée par le Centre national de formations GTAAF

E) 2017 - FORMATIONS CANEDEN (HYDROTHÉRAPIE, PENSION CANINE, ÉDUCATION CANINE)

Centre de formation en hydrothérapie animale. C'est une technique de rééducation qui consiste à utiliser l'eau à des fins de rééducation. Cette technique aujourd'hui très utilisée en rééducation fonctionnelle pour chien et chat peut se présenter sous différentes formes (en piscine, sur un tapis roulant aquatique, spa, bain, et même utilisation de la glace).

F) DÉCEMBRE 2016 - CERTIFICAT DE CAPACITÉ ANIMAUX DOMESTIQUE (CCAD)

Diplôme reconnue et obligatoire pour travailler dans ce métier.

G) JUILLET 2013 - BACCALAURÉAT

TIF. PETS FOREVER - SERVICE ANIMALIERS

Contact : 06.45.60.70.02 – Site : <http://tifpetsforever.com/> - e-mail : tif.petsforever@gmail.com

N° de SIRET : 879 478 287 00011 – Code APE : 9609Z



CONDITIONS GENERALES DE SERVICE – TIF. PETS FOREVER

2- Les prestations proposées

Nous proposons les prestations suivantes :

- Promenade de chien de quartier, au parc ou en forêt (privé ou en groupe)
- Visite pour tous les animaux (sauf les serpents, araignées, insectes)
- Garde prolongée (une journée, une semaine, un mois ou plus)
- Médications divers et soins à domicile
- Transports
- Rendez-vous vétérinaire ou toilettage
- Entretien Aquarium/Bassin
- Prestations complémentaires à la demande du client

La prise en charge de votre animal se fait dès l'âge de 3 mois pour les chiots et 2 mois et demi pour les chatons.

Votre pet-sitter étant une professionnelle, je ne suis soumise à aucune contrainte horaire et reste seule à décider des horaires de visites et des promenades

3- Obligations du client

Le client doit fournir la litière (pour les chats et les nouveaux animaux de compagnie) et la nourriture en quantité suffisante pour toute la durée de la garde. En cas de manque d'approvisionnement de produits, le client autorise Tif. Pets Forever à effectuer les achats nécessaires à la poursuite de la garde. Les frais engendrés devront être remboursés dans leur intégralité à la fin de la garde majorés d'un forfait de déplacement de 5 euros.

Le client devra également laisser à disposition de Tif. Pets Forever :

- Le carnet de santé
- Une caisse de transport
- Un double des clés du domicile et les éventuels codes nécessaires à l'accès au logement,
- Les coordonnées d'une personne à contacter en cas d'urgence,
- Les coordonnées du vétérinaire de l'animal. En cas d'absence du vétérinaire habituel de l'animal, le client autorise Tif. Pets Forever à consulter un autre vétérinaire.

Le client s'engage à s'assurer de la présence de l'animal à son domicile lors de son départ.

TIF. PETS FOREVER - SERVICE ANIMALIERS

Contact : 06.45.60.70.02 – Site : <http://tifpetsforever.com/> - e-mail : tif.petsforever@gmail.com

N° de SIRET : 879 478 287 00011 – Code APE : 9609Z



CONDITIONS GENERALES DE SERVICE – TIF. PETS FOREVER

a) Non-respect des dates

Sauf cas de force majeure et la non-responsabilité du client, le propriétaire s'engage à récupérer à l'animal à la date prévue au présent contrat. Si ce n'est pas le cas, le propriétaire de l'animal sera tenu de verser une indemnité égale au tarif de garde prévu au présent contrat, par jour de retard, majorée, d'une pénalité de 20%. Un animal non repris à la date prévue au contrat sera considéré comme abandonné et pourra entraîner des poursuites pour abandon.

- b) Pour toutes les prestations les animaux doivent porter une puce ou un tatouage.
- c) Les perroquets et grands oiseaux d'intérieur doivent être bagués.
- d) Les lapins contre le VHD (maladie virale hémorragique) et la myxomatose
- e) Les furets contre la maladie de carré et doivent être identifiés et pucés
- f) Les terrariums et autres cages doivent bénéficier d'un système de fermeture correct.
- g) Le client s'engage à vermifuger et à traiter contre les parasites externes l'animal. Si ces traitements ne sont pas effectués, Tif. Pets Forever ne pourra être tenu responsable en cas d'infestation de l'animal. Si la présence de parasites est constatée durant la période de garde, un traitement sera effectué par Tif. Pets Forever et facturé au client en fin de prestation.
- h) Tif. Pets Forever accepte les chats non-vaccinés à condition qu'ils n'aient jamais accès à l'extérieur afin de prévenir toute contamination des chats de l'ensemble des clients. Il est cependant vivement conseillé de faire vacciner (au minimum contre le typhus et le Coryza) et de maintenir à jour les vaccinations de l'animal. Tif. Pets Forever ne pourra être tenu responsable si l'animal tombe malade.

Avant la prestation

Un premier échange sur votre demande se fait par téléphone, par SMS ou par mail. Ensuite, un devis informatif vous est envoyé par mail. Nous remplissons une fiche d'informations pour le bon déroulement de la prestation. Cette pré-visite n'est plus obligatoire une fois que vous êtes connu par nos services sauf si vous avez adopté un autre animal.

La pré-visite :

- Faire connaissance avec le client et créer un lien de confiance,
- Rencontrer l'animal,
- Prendre connaissance des habitudes et besoins de l'animal ou des animaux à prendre en charge,
- Établir le contrat de garde décrivant la prestation,
- Effectuer le paiement de l'acompte,
- Remplir les fiches de renseignements sur l'animal ou les animaux, signature en 2 exemplaires,
- Récupérer le double des clés du domicile du client.

TIF. PETS FOREVER - SERVICE ANIMALIERS

Contact : 06.45.60.70.02 – Site : <http://tifpetsforever.com/> - e-mail : tif.petsforever@gmail.com

N° de SIRET : 879 478 287 00011 – Code APE : 9609Z



CONDITIONS GENERALES DE SERVICE – TIF. PETS FOREVER

Contrat de Prestation

Si les 2 parties sont d'accord, un contrat est signé en 2 exemplaires (Un par signataire), qui mentionne :

- Le type de visite choisi (plusieurs types possibles)
- Leur fréquence,
- Leur nombre total,
- Les coordonnées du vétérinaire traitant,
- Le montant total de la prestation
- Le montant de l'acompte de 50% du total, exigé avant le début de la prestation.

Dès la fin de notre contrat de services à la date indiquée et convenue, le propriétaire redevient pleinement responsable de son animal.

Suite à la pré-visite, Tif. Pets Forever se réserve le droit de refuser la garde si :

- Nous jugeons ne pas être en mesure d'assurer une prestation dans de bonnes conditions (Chien asocial, agressif, qui ne se laisse pas approcher). Les chats asociaux, agressifs et/ou craintifs sont acceptés.
- si l'animal est atteint d'une maladie grave et/ou contagieuse.

Durant la prestation

Durant les visites, Tif. Pets Forever s'engage sur les principes suivants, pour tout animal et tous les contrats (en fonction des animaux et de la demande du client) :

- Réapprovisionnement de nourriture et d'eau fraîche
- Nettoyage des accidents dus à l'animal
- Nettoyage de la litière ou des cages (pour les rongeurs, oiseaux, les furets).
- Une désinfection hebdomadaire de la litière est effectuée pour les gardes de longue durée,
- Brossage, hygiène des yeux et/ou des oreilles avec des produits spécifiques
- Administration de médicaments si l'animal est docile (et sous ordonnance du vétérinaire uniquement),
- Câliner l'animal et jouer avec lui s'il est joueur et consentant,
- Sortir les chiens à chaque visite pour diverses activités (Promenade, jeux ...)
- Envoi de photos et de nouvelles de l'animal par SMS ou par Email, à chaque visite.
- Entretien de l'aquarium

TIF. PETS FOREVER - SERVICE ANIMALIERS

Contact : 06.45.60.70.02 – Site : <http://tifpetsforever.com/> - e-mail : tif.petsforever@gmail.com

N° de SIRET : 879 478 287 00011 – Code APE : 9609Z



CONDITIONS GENERALES DE SERVICE – TIF. PETS FOREVER

Les promenades :

Pour la sécurité de l'animal et d'autrui, les promenades sont effectuées en laisse ou en longe. Des sacs à déjections pour les chiens sont fournis. La durée des promenades varie en fonction des capacités physiques de l'animal, de son âge en général de 30min à 2h.

En cas de problème majeur survenu pendant la promenade (Fugue, agressivité, morsure...etc....) et si malgré toutes les précautions un animal fugue, Tif. Pets Forever s'engage à avertir immédiatement le propriétaire et à entreprendre toutes les démarches nécessaires à sa recherche (vétérinaire, police, gendarmerie, fourrière, spa...). En cas d'agressivité, Tif. Pets Forever se réserve le droit d'annuler les prestations suivantes et à en avertir le propriétaire.

Afin de garantir un maximum de confort à votre animal, nous ne promenons pas plus de 5 chiens en même temps lors des balades. Si vous le désirez une promenade en privé peut s'effectuer.

Tif. Pets Forever refuse l'utilisation de tout collier « étrangleur » « sanitaire », licol, collier à pointes, collier électrique durant ses prestations.

Transport animalier :

Tout transport s'effectue en cage pour la sécurité et le bien-être des animaux, selon les règles de sécurité en vigueur. Notre véhicule est équipé pour le transport d'animaux de manière réglementaire. Que vous soyez propriétaire d'un chien, d'un chat, d'un lapin, ou bien d'un hamster, votre taxi animalier est en mesure de répondre à vos demandes de transport animalier. Il est également équipé d'une rampe d'accès. Il est nettoyé et désinfecté après chaque utilisation.

Entretien aquarium /bassin :

Un entretien standard s'effectue une à deux fois par mois, Sauf cas particuliers pour lesquels un entretien plus régulier est nécessaire. En deçà de cette fréquence, nous ne pouvons être tenus responsables des incidents de l'aquarium. La société Tif. Pets Forever ne sera pas responsable des éléments extérieurs pouvant occasionner un problème, ou des pertes de poissons : surplus de nourriture, panne de courant, introduction de produits ou autres substances non conseillés par nos soins, constatation de poissons malades.

Si c'est le cas, et après test de l'eau et détection de la cause du problème, la société Tif. Pets Forever facturera un surcoût de 30 euros de l'heure au client pour la remise en état de l'aquarium.

Responsabilité de l'entreprise : Aucune garantie n'est donnée sur le vivant, en conséquence Tif. Pets Forever en pourra être tenue pour responsable des éventuelles pertes de vivant.

Livraison :

Si un réapprovisionnement intermédiaire est nécessaire, Tif. Pets Forever ajoutera les sommes engagées au solde restant dû à l'issue de la prestation : montant de la note du magasin qui sera jointe à la facture + les frais de déplacement selon les zones desservies.

TIF. PETS FOREVER - SERVICE ANIMALIERS

Contact : 06.45.60.70.02 – Site : <http://tifpetsforever.com/> - e-mail : tif.petsforever@gmail.com

N° de SIRET : 879 478 287 00011 – Code APE : 9609Z



CONDITIONS GENERALES DE SERVICE – TIF. PETS FOREVER

Prestation complémentaire :

Votre pet-sitter peut assurer la fermeture des volets et l'arrosage des plantes. N'étant pas un service de sécurité, de conciergerie ou jardinière, la responsabilité de l'entreprise et sa gérante ne pourra être prise en compte en cas d'effraction, de vol, casse ou de « mort » des plantes.

SI URGENCE VETERINAIRE :

En cas de problème de santé en cours de prestation :

- Tif. Pets Forever contacte le client pour convenir des suites à donner.
- Si le vétérinaire traitant n'est pas joignable, le client autorise Tif. Pets Forever à contacter son vétérinaire référent.
- Si aucun des vétérinaires connus n'est joignable, Tif. Pets Forever pourra faire appel à Vétodom (01 47 46 09 09)
- En cas d'urgence vitale pour l'animal, cumulé à l'impossibilité de joindre le client, celui-ci autorise l'entreprise à agir au plus vite pour la protection de l'animal, sans son accord préalable. L'autorisation figure sur le contrat signé lors de la pré-visite.

Tif. Pets Forever décline toute responsabilité en cas de décès naturel de l'animal.

A la suite de la prestation

Une visite à votre domicile est programmée dès votre retour pour faire un petit bilan et vous remettre les clés en main propre et échanger sur notre prestation (gratuit).

Néanmoins, votre double de clés peut être remis à votre gardien d'immeuble ou bien dans votre boîte aux lettres selon votre demande (à la responsabilité du client).

4- Les tarifs

Les tarifs comprennent : les charges liées au fonctionnement de l'entreprise, les charges sociales et impôts, l'assurance responsabilité civile professionnelle l'assurance protection juridique, ainsi que le frais de déplacement jusqu'au domicile. Nous ne sommes pas soumis à la T.V.A. Le montant total à régler se compose du prix de base plus éventuelles options payantes. Il n'y a aucun frais de gestion ni de dossier.

Tif. Pets Forever se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment.

Toute pré-visite est gratuite qu'il y ait ou non signature d'un contrat de prestation et est obligatoire pour tout nouveau client. A l'issue de la pré-visite, tif. Pets Forever se réserve le droit de refuser la prestation.

En cas de besoin, « tif. Pets Forever » se chargera de faire les achats nécessaires au bon déroulement de la prestation, les frais restants alors à la charge du propriétaire (livraison + produits achetés).

Les tarifs sont visibles sur le site internet suivants : <http://www.tifpetsforever.com/>

TIF. PETS FOREVER - SERVICE ANIMALIERS

Contact : 06.45.60.70.02 – Site : <http://tifpetsforever.com/> - e-mail : tif.petsforever@gmail.com

N° de SIRET : 879 478 287 00011 – Code APE : 9609Z



CONDITIONS GENERALES DE SERVICE – TIF. PETS FOREVER

5- Modalités de paiement

- a) Le paiement de la prestation peut se faire par chèque (à l'ordre de Tiffany Arenas-Liotard), par espèce (prévoir l'appoint de préférence) ou par carte bancaire CB, Visa et MasterCard (Si ce moyen est retenu par le client, Tif. Pets Forever dispose d'un boîtier SumUp Air pour procéder à l'enregistrement du règlement).
- b) Il se fait lors de la signature du devis ou durant la pré-visite. Tif. Pets Forever ne fait pas crédit. Tout retard de paiement entraîne le versement de pénalités de retard.
- c) Un acompte de 50% de la prestation est à régler au moment de la réservation (acompte non remboursable)
- d) La somme due est à régler au moment de la remise des clés du client Tif. Pets Forever.
- e) Le solde, ainsi que les éventuels frais non prévus lors de la signature du contrat de garde, est à régler lors de la restitution des clés.

6- Conditions d'annulation de prestation :

- a) Dans le cas d'une annulation par le client avant la pré-visite, aucune prestation ne sera facturée. En cas de retour avant la date de la dernière visite, le client devra prévenir tif. Pets Forever.
- b) Dans le cas d'une annulation par Tif. Pets Forever tout désistement sera accompagné d'un remboursement au propriétaire.
- c) Les visites annulées après signature du contrat au moment de la pré-visite ou dans un délai de moins de 5 jours sont dues pour moitié.
- d) Pour les forfaits de promenades, les promenades annulées jusqu'à la veille ne sont pas retenues, les promenades annulées le jour même sont dues pour moitié.
- e) Toute annulation après déplacement sur le lieu de prestation est dû à 100% du prix d'une visite de base.

7- Modification de réservation

Une fois le délai de rétractation passé, vous pouvez modifier votre réservation jusqu'à 15 jours avant le premier jour de garde sans pénalités.

En cas de raccourcissement de la période de garde moins de 15 jours avant le début de la prestation, la prestation initialement réservée restera due dans sa totalité

En cas de prolongation de la garde, Tif. Pets Forever devra être prévenu le plus tôt possible. La facturation s'effectuera aux mêmes conditions que la réservation initiale et sera à régler dès votre retour.

En cas de retour anticipé du client, la prestation restera due dans son intégralité à Tif. Pets Forever : aucun remboursement ne sera effectué et aucun avoir ne sera émis.

TIF. PETS FOREVER - SERVICE ANIMALIERS

Contact : 06.45.60.70.02 – Site : <http://tifpetsforever.com/> - e-mail : tif.petsforever@gmail.com

N° de SIRET : 879 478 287 00011 – Code APE : 9609Z



CONDITIONS GENERALES DE SERVICE – TIF. PETS FOREVER

8- Le droit à l'image (photographies et vidéos)

Tif. Pets Forever étant inscrit sur différents réseaux sociaux (Facebook, Instagram et Twitter) et ayant un site web ainsi que sur tout autre support peut dans le cadre de la promotion de son activité, être amené à diffuser des photos et des vidéos de votre animal et **UNIQUEMENT** de votre animal. Aucune mention pouvant porter atteinte à la vie privée du client ne pourra accompagner l'image ou vidéo publiés avec votre accord.

Votre permission ou votre désaccord quant à la diffusion de photos et des vidéos de votre animal, est demandé sur la fiche d'identité de votre animal (tout animal confondu).

9- Assurance et responsabilité

Tif. Pets Forever a souscrit une assurance Responsabilité Civile Professionnelle (AXA), pour tout dommage involontaire que le prestataire pourrait causer au cours de la réalisation des prestations. Tif. Pets Forever a également souscrit une assurance spécifique chez AXA pour tout dommage que votre animal pourrait subir lors des prestations de transport. Tif. Pets Forever ne sera pas tenu responsable des dégâts occasionnés par l'animal dans votre domicile ou sur votre propriété. Tif. Pets Forever s'engage à respecter l'ensemble des demandes émises par le propriétaire de l'animal dans la limite de ses capacités. **Nous nous engageons à exécuter une prestation de qualité avec pour priorité la confiance, le confort, la bonne santé, l'hygiène et le bonheur de vos compagnons. Bienveillance et respect envers les animaux gardés au domicile du client ou au nôtre, et discrétion quant aux informations collectées sur le client.**

Elle s'engage aussi à ne pas porter atteinte en aucune manière et à aucun moment la vie privée du propriétaire et à n'effectuer que les actions propres à son travail. Enfin, la responsabilité de Tif. Pets Forever ne saurait être recherchée en dehors des visites effectuées.

Tif. Pets Forever s'engage à ne mettre en danger l'animal ou les animaux confiés à sa garde.

Tif. Pets Forever s'assure de la présence de l'animal dans le logement lors de son départ et ne pourra être tenu responsable de sa fugue si celui-ci a accès à l'extérieur (balcon, cour, jardin, etc..). Pour des raisons d'assurance et de réglementation, nous ne prenons pas en charge les chiens de 1ère et 2ème catégorie.

Tif. Pets Forever s'engage à respecter scrupuleusement le détail des prestations et à veiller au bien-être de l'animal.

En cas de présence de vidéo-surveillance, caméra, détecteur de présence, ces derniers doivent être signalés à votre pet-sitter.



CONDITIONS GENERALES DE SERVICE – TIF. PETS FOREVER

10- Réservation

a) Réservation d'une première garde

Le client souhaitant bénéficier des prestations de service de Tif. Pets Forever peut effectuer une réservation par l'intermédiaire du formulaire de contact mis à disposition sur le site internet : <http://www.tifpetsforever.com/>, par email à l'adresse : [http://www.tifpetsforever.com/](mailto:www.tifpetsforever.com/) ou par téléphone : 06.45.60.70.02.

Un devis gratuit et sans engagement peut être établi, et transmis par mail sous 48h. Prévoir une pré-visite d'une durée de 30 minutes à 1h. En cas d'accord, ce devis, valable 48h, devra être retourné signé ou validé par email dans ce délai. En l'absence d'acceptation de ce devis par retour d'e-mail ou par téléphone durant cette période, la réservation sera annulée.

Si le client accepte le devis, Tif. Pets Forever enverra par e-mail un contrat de garde accompagné d'une facture d'acompte de 50% de la facture totale correspondant à la réservation. Le client devra alors retourner par courrier ou ainsi que le règlement de la facture d'acompte.

b) Le client a déjà fait appel à Tif. Pets Forever

La réservation de la garde d'un animal de compagnie ayant déjà été gardé par Tif. Pets Forever peut se faire par téléphone : 06.45.60.70.02, par formulaire de contact ou via le formulaire de réservation.

c) Tif. Pets Forever n'est pas en possession des clés du client

La réservation devra se faire au plus tard 8 jours avant le début de la garde (Sous réserve de disponibilité sur la période demandée) afin de permettre une planification de la remise des clés.

Tif. Pets Forever enverra par e-mail une facture d'acompte de 30% de la facture totale correspondant à la réservation du client. Le client devra alors régler cette facture d'acompte par le moyen de paiement de son choix (carte bleue ou espèce). Le contrat de garde sera signé lors de la remise des clés.

d) Tif. Pets Forever est en possession des clés du client

La réservation devra se faire au plus tard 48 heures avant le début de la garde (Sous réserve de disponibilité sur la période demandée).

Tif. Pets Forever enverra par e-mail une facture d'acompte de 50% de la facture totale correspondant à la réservation du client. Le client devra alors régler cette facture d'acompte par le moyen de paiement de son choix (carte bleue, espèce)

Une facture de solde sera envoyée au client quelques jours avant le début de la garde. Le client déposera le règlement du solde à son domicile pour le premier jour de la garde.

TIF. PETS FOREVER - SERVICE ANIMALIERS

Contact : 06.45.60.70.02 – Site : <http://tifpetsforever.com/> - e-mail : tif.petsforever@gmail.com

N° de SIRET : 879 478 287 00011 – Code APE : 9609Z



CONDITIONS GENERALES DE SERVICE – TIF. PETS FOREVER

TIF. PETS FOREVER - SERVICE ANIMALIERS

Contact : 06.45.60.70.02 – Site : <http://tifpetsforever.com/> - e-mail : tif.petsforever@gmail.com

N° de SIRET : 879 478 287 00011 – Code APE : 9609Z